

## CONSULTATION ÉCRITE

### ÉTUDE DES DEMANDES DE PERMIS DE DÉMOLITION

**PRENEZ AVIS** que le Comité d'étude des demandes de permis de démolition tiendra une séance virtuelle le 16 mars 2022, à 18 h 30 afin de statuer, conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement (RCA07 22014), sur les demandes ayant trait à la démolition de l'immeuble portant le numéro :

- **5112, rue Sainte-Marie**

En conformité avec les décrets et arrêtés ministériels en vigueur, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi toute personne peut transmettre son opposition par écrit relativement à ces demandes de démolition jusqu'au 10 mars 2022 de la manière suivante :

- par la poste, à la Division du greffe de l'arrondissement du Sud-Ouest, 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal (Québec) H4C 2K4 ;
- en écrivant un courriel à l'adresse : [greffesud-ouest@montreal.ca](mailto:greffesud-ouest@montreal.ca) ;
- en complétant le formulaire sur le site : [montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest](http://montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest) .

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 10 mars 2022 pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant une opposition doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'une adresse courriel ou un numéro de téléphone afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'adresse de l'immeuble concerné doit également être mentionnée.

Fait à Montréal, le 23 février 2022.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Sylvie Parent, notaire